CENTRE D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE PARIS

Lettre d'information

des administrateurs bénévoles et administrateurs adjoints

Décembre 2018

L'ANNÉE 2018 touche à sa fin. Une fois de plus ce fut une année bien remplie. Le CASVP a comme toujours été très actif et présent, au service des parisien.ne.s les plus vulnérables.
À titre d'exemple, l'ouverture du 11e restaurant solidaire. Palikao interviendra le 10 décembre prochain dans le 20e arrondissement, à la frontière des 11, 19 et 10e arrondissements. Il se situe sur un territoire se distinguant par une forte demande en terme d'aide alimentaire mais également par un grand nombre d'hôtels sociaux. Pour ce restaurant, la priorité dans la délivrance des cartes d'accès sera donnée aux familles. Des aménagements prévus pour elles seront accessibles (espace famille délimité par des claustras, tables à langer, chaises hautes, deux espaces de jeu pour les enfants).

Mais pour que cette ouverture soit un succès complet, nous avons besoin de vous.
Chargés d'améliorer la convivialité et de créer du lien social si souvent distendu chez les personnes qui fréquentes les restaurants solidaires, les bénévoles ont un rôle majeur à jouer.

Au-delà des restaurants solidaires, votre aide nous est indispensable dans tous les établissements du CASVP. Je remercie chacun d'entre vous qui êtes depuis si longtemps à nos côtés. J'adresse également un merci tout particulier aux nouveaux bénévoles qui nous rejoignent et leur souhaite la bienvenue. Souvent jeunes, ils témoignent de ce qu'est l'engagement de plus en plus marqué des parisien.ne.s dans des actions au service des plus démunis.

Le CASVP organise d'ailleurs, dans le cadre de la « Fabrique de la Solidarité » des formations pour les parisien.ne.s volontaires, sur des lieux répartis à travers tout Paris, pour les aider à aborder et comprendre les personnes en grande difficulté.

Votre nouvelle lettre d'information revient sur la nuit de la solidarité, évènement majeur de l'année 2018, conduit par le CASVP. Cette opération sera renouvelée le 7 février 2019 et vous pourrez vous inscrire sur paris.fr pour y participer.

Je vous présente enfin le Plan de Continuité d'Activité. Face à une crise majeure, le CASVP a élaboré un plan d'action pour que la continuité de service soit assurée auprès de tous les publics que nous prenons en charge. Dans ce cadre-là, c'est un maximum d'agents du CASVP que nous souhaitons mobiliser, sur la base du volontariat. Mais là aussi, les bénévoles auront un rôle majeur d'aide et d'assistance.
Encore merci à tous et bonne lecture.

Florence Pouyol, directrice générale

Les numéros de la Lettre d'information des administrateurs bénévoles et des administrateurs adjoints sont diffusés uniquement par mail comme cela avait été annoncé à l'occasion de la sortie de son 1er numéro. Faites la connaître auprès des autres administrateurs bénévoles que vous rencontrez, et qui n'auraient pas d'adresse mail ou ne l'auraient pas encore communiquée.
N'hésitez pas non plus à nous transmettre toutes vos suggestions.
CASVP, Nathalie Avon, 5 bd Diderot, 75012 Paris • Courriel : Casvp-Did-Referents-Benevoles@paris.fr

Appel à bénévoles
Engagez-vous sur cette mission...

Restaurant solidaire le reservoir (20e)
Accompagnement et creation d'un lien social

Présentation du restaurant
Le restaurant solidaire Le Réservoir est ouvert du lundi au samedi de 17 h 15 à 19 h 30 (dernière entrée à 19h15). Il est situé au 2-4 rue de la Justice, 75020 Paris.
De 150 à 250 repas sont servis chaque soir dans le restaurant par l'équipe de cuisine, sous la responsabilité du chef de restaurant. Un vigile accueille les usagers et assure la sécurité.

Le public bénéficiaire
→ L'accueil est inconditionnel : personnes isolées (hommes ou femmes), sans abri, mais aussi des personnes aux revenus très modestes ou des personnes âgées n'ayant pas les moyens de financer leur repas, et des familles hébergées à l'hôtel ne pouvant cuisiner sur place, personnes en situation régulière ou non sur le territoire...
→ Il convient donc de recevoir toute personne ayant un besoin alimentaire avéré, orienté par un service social et possédant une carte d'accès.

Missions principales confiées aux bénévoles en lien avec l'équipe du restaurant et le centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP) :
→ proposer des actions d'animation permettant de développer la convivialité ;
→ favoriser le lien social en échangeant avec les usagers ;
→ informer les personnes accueillies des dispositifs ou services qui pourraient leur être utiles en se référant au guide solidarité qui sera distribué.

Une carte bénévole peut être fournie afin de pouvoir partager un repas avec les usagers et ainsi favoriser le lien social.

Modalités d'intervention des bénévoles
→ s'engager sur une période de 6 mois ;
→ être présent au minimum une fois par semaine pendant toute la durée du service, à savoir de 17 heures 15 à 19 heures 30 ;
→ respecter le planning préalablement établi avec le CASVP ;
→ prévenir le CASVP en cas d'impossibilité ou de changement d'engagement.

Afin de mener au mieux leurs missions, les bénévoles participeront à une formation organisée par le Centre d'Action Social de la Ville de Paris (CASVP). Elle permettra d'avoir des clés pour aller vers les personnes en situation de précarité et les différents dispositifs qui peuvent leur venir en aide seront présentés. À la suite de cette formation, un temps d'immersion sera proposé afin que le bénévole rencontre l'équipe de restauration et appréhende le fonctionnement du restaurant.

Profil recherché
→ Diplomatie et discrétion : favoriser le lien social avec les usagers tout en respectant la volonté de ceux qui ne souhaitent pas échanger ;
→ Empathie ;
→ Capacité d'écoute

Contact par mail à l'adresse suivante : casvp-did-restaurants-solidaires@paris.fr

Appel à bénévoles

Engagez-vous sur cette mission...

Restaurant solidaire Pali Kao (20e)

Accompagnement et création d'un lien social

Présentation du restaurant

Le restaurant solidaire Pali Kao est ouvert du lundi au samedi de 11 h 30 à 13h15 et de 17 h 15 à 19h30 (dernière entrée à 19h15). Il est situé au 11-15 rue de Pali Kao, 75020 Paris.
De 150 à 250 repas vont être servis à chaque service dans le restaurant par l'équipe de cuisine, sous la responsabilité du chef de restaurant. Un vigile accueille les usagers et assure la sécurité.

Le public bénéficiaire

→ L'accueil est inconditionnel : personnes isolées (hommes ou femmes), sans abri, mais aussi des personnes aux revenus très modestes ou des personnes âgées n'ayant pas les moyens de financer leur repas, et des familles hébergées à l'hôtel ne pouvant cuisiner sur place, personnes en situation régulière ou non sur le territoire...
→ Ce restaurant a pour vocation d'accueillir en particulier des familles. En effet, il a été aménagé de manière adaptée (mobilier pour enfants) en y programmant des animations spécifiques.
→ Il convient de recevoir toute personne ayant un besoin alimentaire avéré, orienté par un service social et possédant une carte d'accès.

Missions principales confiées aux bénévoles en lien avec l'équipe du restaurant et le centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP) :

→ proposer des actions d'animations, notamment à destination des familles permettant de développer la convivialité ;
→ favoriser le lien social en échangeant avec les usagers ;
→ informer les personnes accueillies des dispositifs ou services qui pourraient leur être utiles en se référant au guide solidarité qui sera distribué.

Une carte bénévole peut être fournie afin de partager un repas avec les usagers et ainsi favoriser le lien social.

Modalités d'intervention des bénévoles

→ s'engager sur une période de 6 mois ;
→ être présent au minimum une fois par semaine pendant toute la durée d'un service, à savoir de 11 h 30 à 13 h 15 et/ou de 17 h 15 à 19 h 30 ;
→ respecter le planning préalablement établi avec le CASVP ;
→ prévenir le CASVP en cas d'impossibilité ou de changement d'engagement.

Afin de mener au mieux leurs missions, les bénévoles participent à une formation organisée par le Centre d'Action Social de la Ville de Paris (CASVP). Elle permet d'avoir des clés pour aller vers les personnes en situation de précarité et les différents dispositifs qui peuvent leur venir en aide seront présentés. À la suite de cette formation, un temps d'immersion sera proposé afin que le bénévole rencontre les équipes de restauration et appréhende le fonctionnement du restaurant.

Profil recherché

→ Diplomatie et discrétion : favoriser le lien social avec les usagers tout en respectant la volonté de ceux qui ne souhaitent pas échanger ;
→ Empathie ;
→ Capacité d'écoute.

Contact par mail à l'adresse suivante : casvp-did-restaurants-solidaires@paris.fr

RETOUR SUR LA NUIT DE LA SOLIDARITÉ

La Nuit de la Solidarité est un décompte de nuit des personnes en situation de rue, réalisé pour la 1ère fois à Paris le 15 février 2018. L'opération a été pilotée par le CASVP et a pu voir le jour grâce à la participation entre autres de plus de 250 agents de la Ville de Paris, dont 120 du CASVP.

Pourquoi avoir mis en place la nuit de la solidarité ?

La Nuit de la Solidarité répond à un besoin de mieux connaître le nombre de sans-abris à l'échelle de la collectivité, et de leurs besoins : pour proposer des politiques adaptées, il faut mieux connaitre nos publics. Jusqu'alors, les seules données disponibles étaient soit celles de l'enquête Sans-Domicile de l'INSEE, mais nationale et datant de 2012, soit des données locales plus récentes, mais partielles et aux méthodologies trop différentes pour être comparées. C'est pourquoi le Pacte Parisien de lutte contre la grande exclusion prévoyait dès 2015 un nouveau type de décompte des personnes en situations de rue, qui a abouti à la création de la Nuit de la Solidarité en février.

Quel est rôle du CASVP ?

Le CASVP s'est vu confié la chefferie de projet. De nombreuses sous-directions et services ont été associés (SDSLE, SDIS, SDM, service restauration, informatique, etc.) et le soir du 15 février, ce sont plus de 120 agent·e·s du CASVP qui se sont portés volontaires pour aider au décompte sur un total de près de 2000 participant·e·s. Des centaines de parisien·n·e.s bénévoles se sont mobilis·é·e·s.

Quels sont les projets pour l'année prochaine ?

L'idée est de répéter cette enquête tous les ans, pour suivre l'évolution des chiffres et pouvoir adapter en direct nos dispositifs, tout en tentant d'améliorer la méthode (plus de terrain à couvrir, des questionnaires plus adaptés, etc.). La prochaine édition devrait avoir lieu en février 2019.

La prochaine édition de la Nuit de la Solidarité aura lieu en février 2019, et vous êtes invité·e·s à y participer !

Cartographie

Nombre total de personnes décomptées

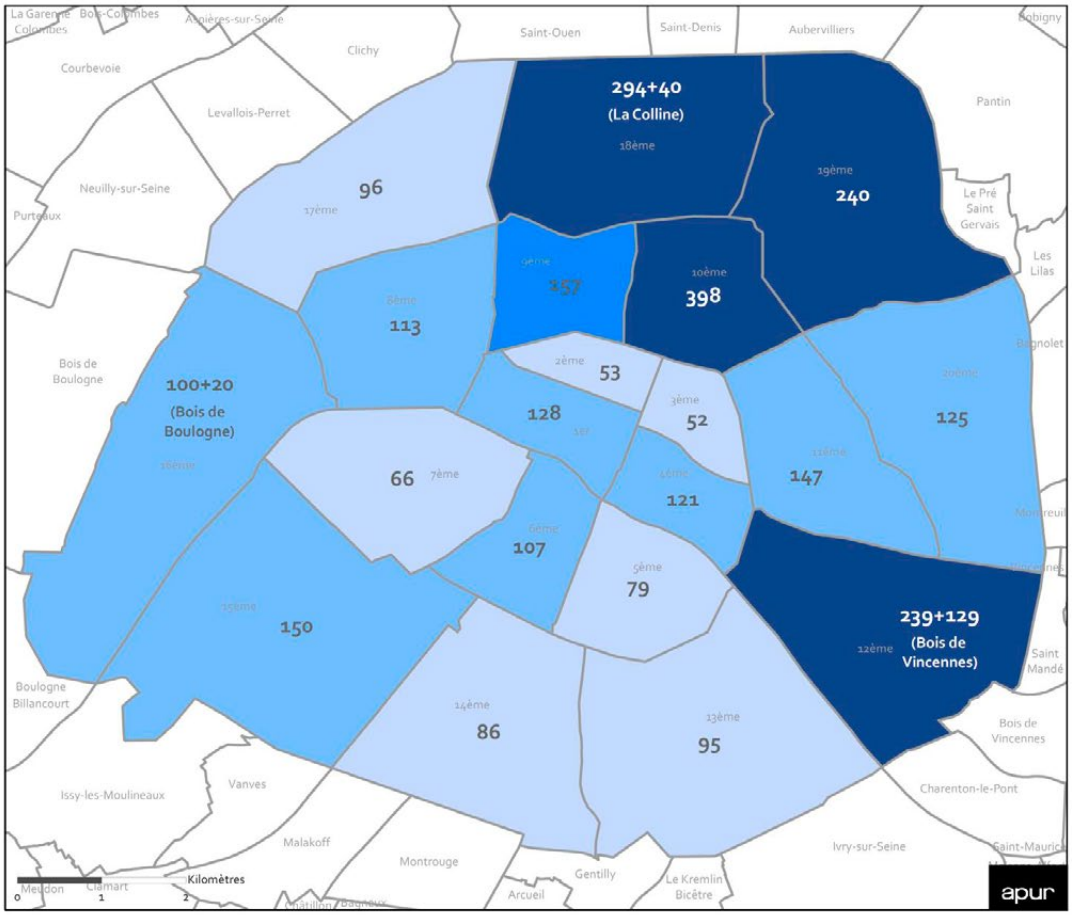

Personnes décomptées lors de la Nuit de la Solidarité (15-16 février 2018)

DECOMPTE TOTAL
Décompte dans les rues de Paris, les gares, les hôpitaux, les stations de métro, les parkings et les bois

Nombre de personnes

- moins de 50
- de 50 à 100
- de 100 à 150
- de 150 à 200
- 200 ou plus

3.035 personnes décomptées sans solution d'hébergement la nuit de l'enquête (y compris décompte SNCF, APHP, RATP, Vinci et zones spécifiques.

Source :
Nuit de la Solidarité,
Mairie de Paris (février 2018)

Personnes décomptées dans les rues de Paris, les gares et les hôpitaux
Personnes décomptées dans les stations de métro et les parkings souterrains

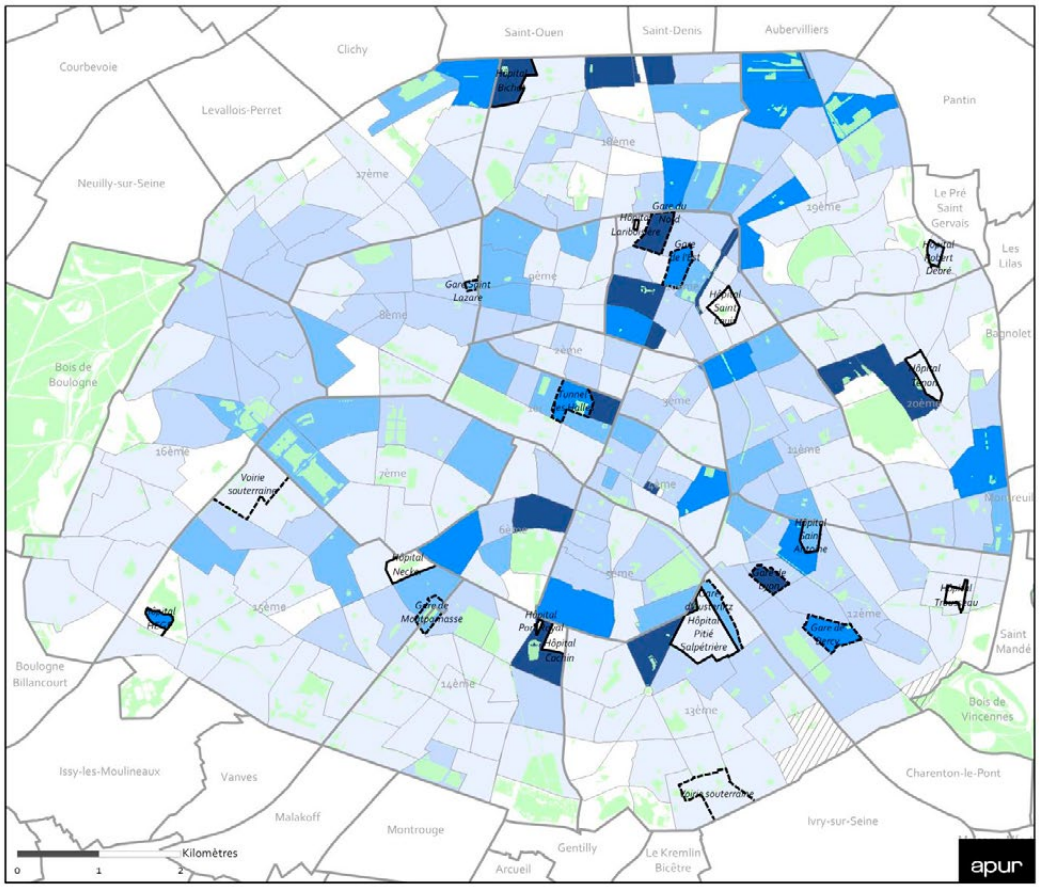

Personnes décomptées lors de la Nuit de la Solidarité (15-16 février 2018)

344 secteurs, 357 équipes
Décompte dans les rues de Paris, les gares et les hôpitaux

Nombre de personnes

- aucune
- moins de 5
- de 5 à 10
- de 10 à 15
- de 15 à 20
- 20 ou plus

Zones spécifiques

- hôpital
- gare
- secteur non enquêté (2)
- espaces verts, cimetières

2.361 personnes décomptées sans solution d'hébergement la nuit de l'enquête (y compris décompte SNCF et APHP)

Source :
Nuit de la Solidarité,
Mairie de Paris (février 2018)

Personnes décomptées dans les stations de métro et les parkings souterrains

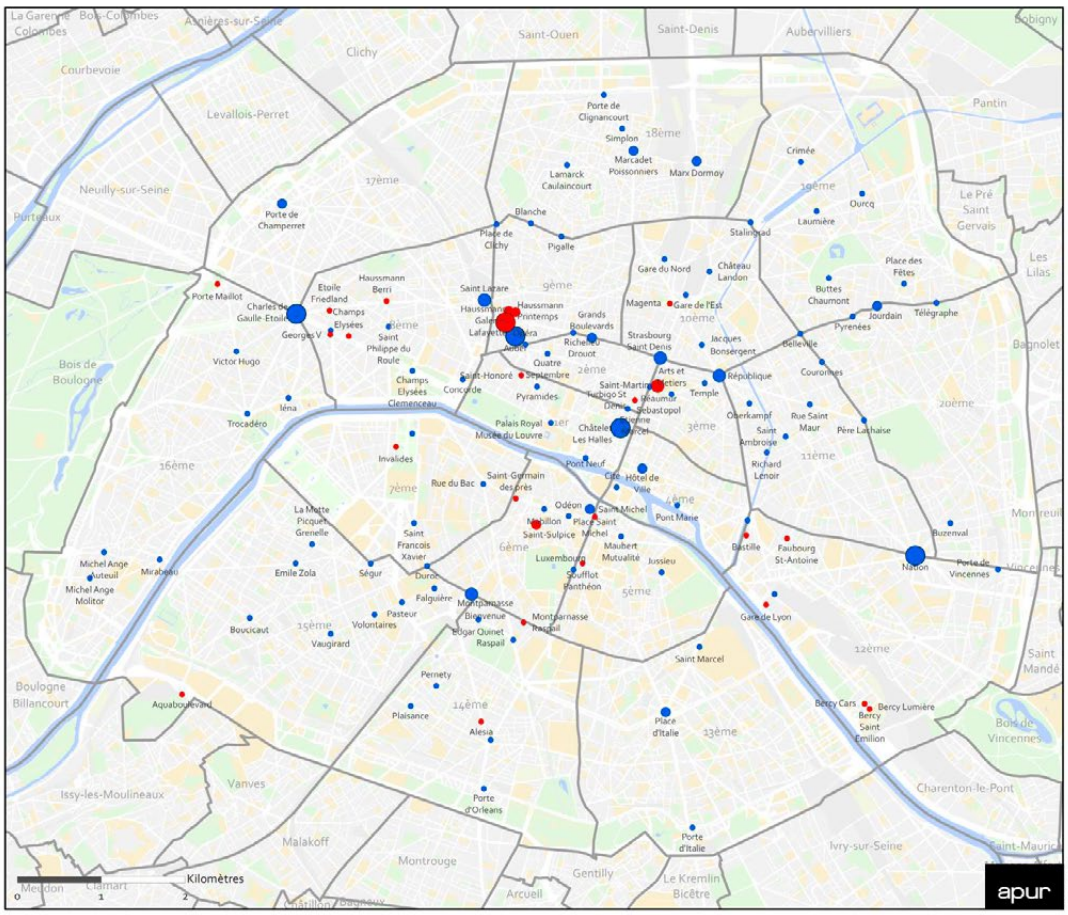

Personnes décomptées dans les parkings et stations de métro lors de la Nuit de la Solidarité (15-16 février 2018)

Emplacement

- Personnes décomptées dans 23 parkings (112)
- Personnes décomptées dans 92 stations de métro ou RER (373)

Nombre de personnes

- moins de 5 personnes
- de 6 à 10
- de 10 à 20
- 20 personnes ou plus

485 personnes décomptées dans les stations de métro et dans les parkings souterrains lors de la nuit de l'enquête.

Source :
Nuit de la Solidarité,
Mairie de Paris (février 2018)

Des situations diverses

72%
personnes seules
(n = 1 724)

23%
groupes
(n = 545)

3%
couples sans enfant
(n = 64)

2%
familles
(23 familles)

35
enfants

8
femmes enceintes

35
animaux

apur

Un sans abri sur deux pense passer la nuit dans la rue, un sur dix ne sait pas où passer la nuit

Les lieux de sommeil des personnes sans solution d'hébergement le soir de l'enquête

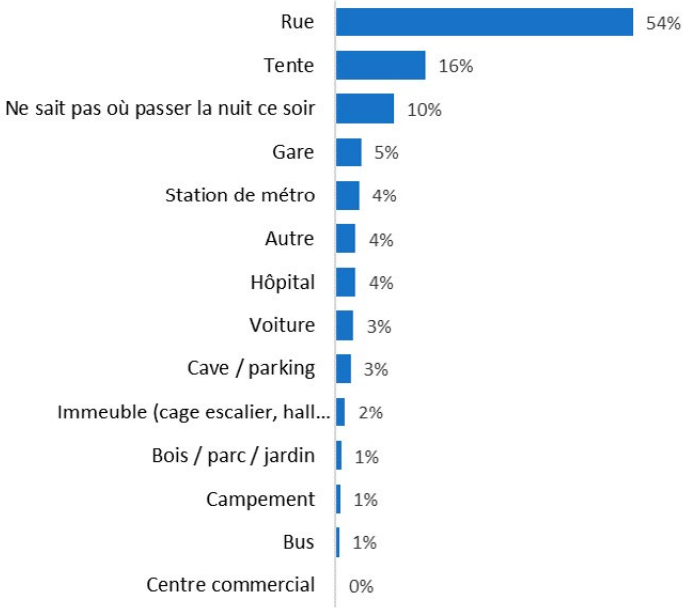

apur

Plus d’un sans abri sur dix est une femme

88% d’hommes

12% de femmes

apur

Les deux tiers des sans abri ont entre 25 et 54 ans

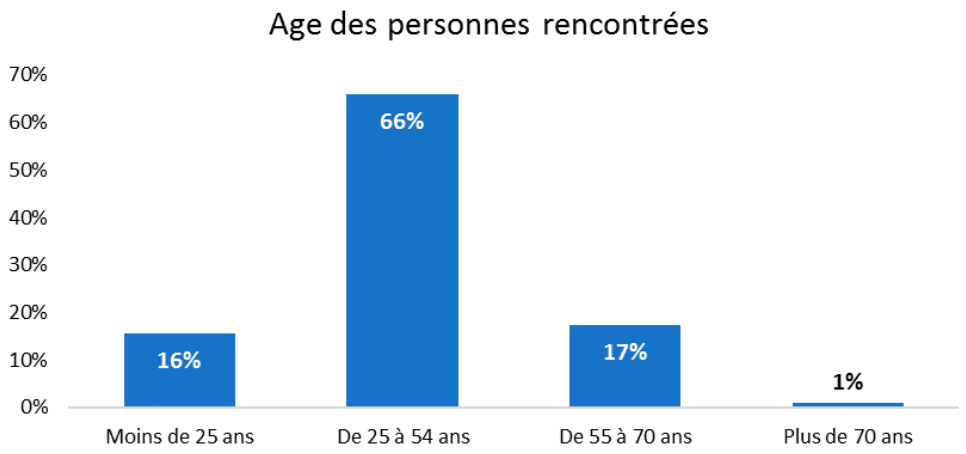

apur

Les deux tiers des sans abri n'appellent jamais le 115

Fréquence du recours au 115

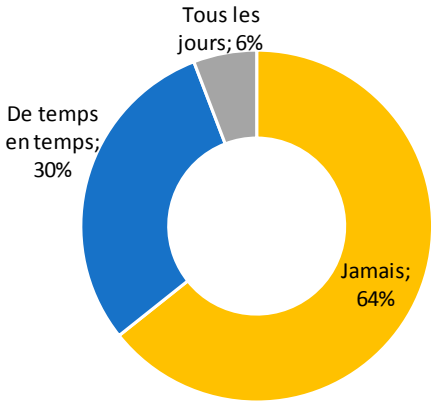

10% des répondants ont appelé le 115 le jour de l'enquête

Trois premières raisons invoquées :

1/ « Je ne connais pas le 115 »
2/ « Le 115 est injoignable »
3/ « Il n'y a jamais de places »
4/ « Je n'ai pas de téléphone »

Autres raisons invoquées

- « Ils n'acceptent pas les animaux »
- « Compliqué pour les couples »
- « Risques de vol et dangereux »
- « J'ai honte »
- « Je préfère la rue »
- …

apur

Moins d'un sans abri sur trois est suivi par un travailleur social

27% des personnes sans abri sont suivies par un travailleur social

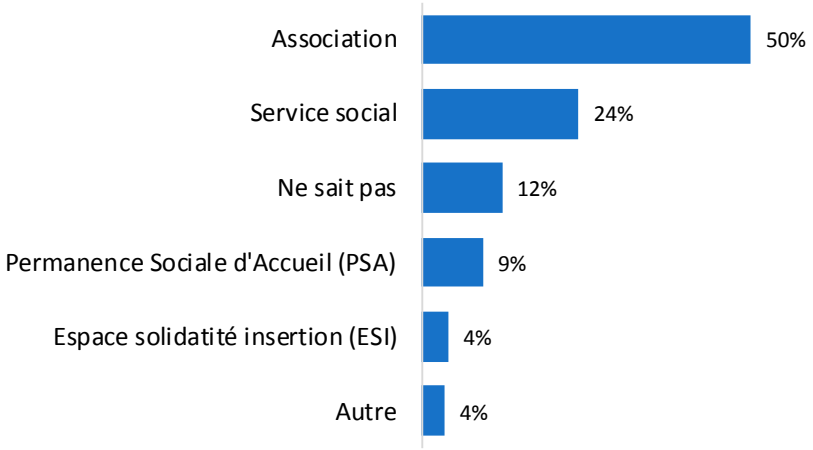

Les besoins fondamentaux ne sont pas les seuls exprimés

« De quelles aides avez-vous besoin ? »

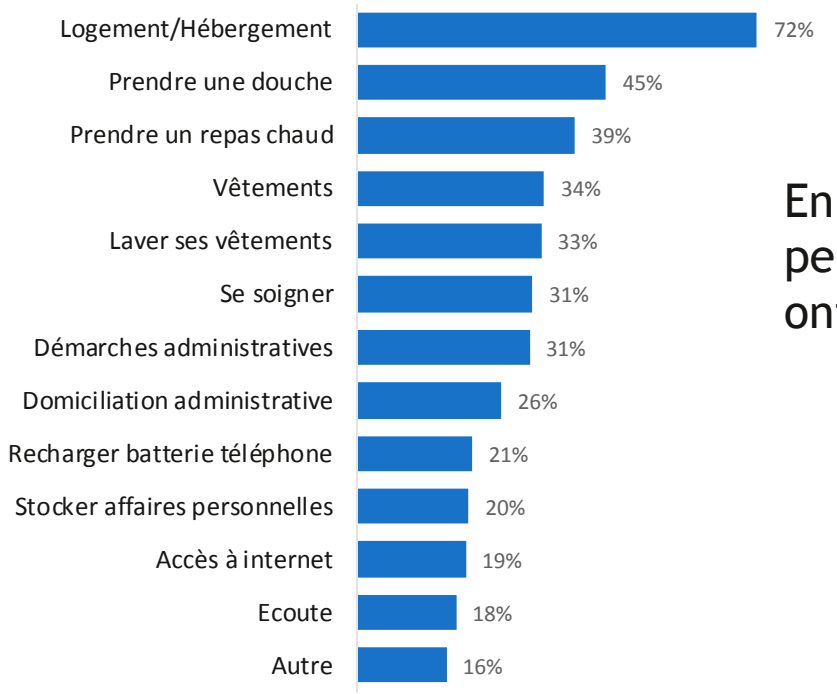

En moyenne, les personnes rencontrées ont exprimé 4 besoins.

Près d'un sans abri sur deux déclare avoir des problèmes de santé

47% des personnes sans abri déclarent avoir des problèmes de santé

59% n'ont pas de couverture médicale

47% ont vu un médecin il y a moins de 6 mois

La mendicité et les prestations sociales comme principales ressources financières

Les ressources financières évoquées :

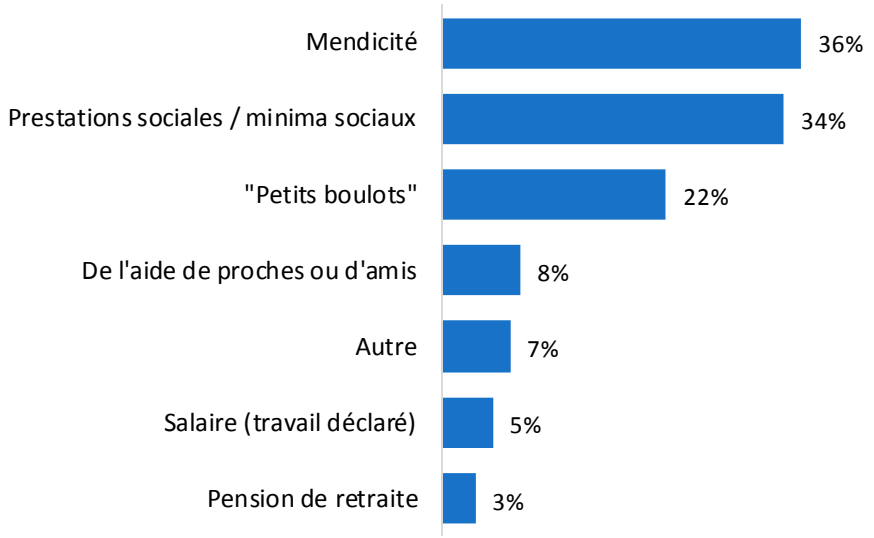

LES DIFFERENTS PROFILS

Des femmes plus précaires et moins suivies

- Si la rue reste le principal lieu de sommeil pour les femmes rencontrées, elles sont plus nombreuses que les hommes à déclarer **dormir à l'hôpital ou dans une voiture**
- Elles sont plus nombreuses à avoir déjà été hébergées, **principalement dans des hôtels**
- Une femme rencontrée sur dix est suivie par un travailleur social (contre trois hommes sur dix)
- Elles sont **moins nombreuses à bénéficier de prestations sociales**
- Elles expriment, dans les mêmes proportions, le besoin de **logement** et celui de **prendre une douche**.

Différents profils familiaux

11 couples avec enfant(s)

12 familles monoparentales
45% de femmes
55% d'hommes

23 familles avec enfant(s)
35 enfants

4 familles "élargies"
(enfants majeurs, présence d'un autre membre de la famille…)

32 couples sans enfant

apur

Des familles ayant un faible recours aux dispositifs

Les familles décomptées dorment moins à la rue que les personnes seules (35%) et plus souvent dans des tentes (25%), à l'hôpital (15%) ou dans des voitures (15%)

Près d'une famille sur deux est à la rue depuis plus d'un an

Seules 7% des familles sont suivies par un travailleur social contre 29% des personnes seules

Elles expriment un plus fort besoin de logement (82% contre 72% des personnes seules) ainsi qu'un besoin d'accompagnement dans les démarches administratives (36% contre 30% des personnes seules)

Une famille décomptée sur deux est composée d'un parent seul

12 familles monoparentales, constituées d'un père et son/ses enfant(s) dans plus d'un cas sur deux

Des parents jeunes : un tiers des parents sont âgés de moins de 25 ans

De nombreux besoins exprimés : 6 besoins en moyenne pour les familles monoparentales contre 4 pour l'ensemble des personnes décomptées

Nombre d'enfants selon l'âge et le type de famille

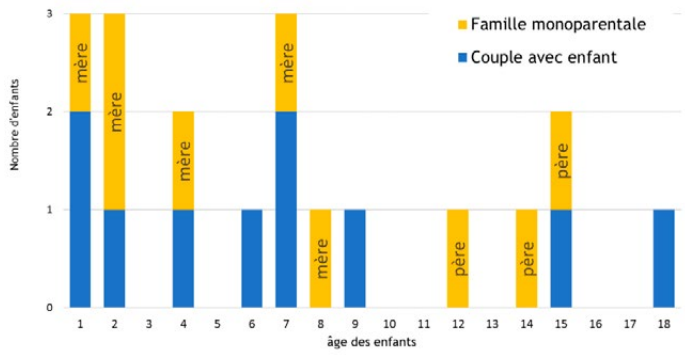

Les enfants rencontrés vivant avec leurs deux parents sont en moyenne plus jeunes que ceux qui vivent dans une famille monoparentale

Des ces familles, les enfants les plus jeunes sont accompagnés de leur mère alors que les plus âgés sont avec leur père

apur

Un profil spécifique des personnes rencontrées dans les stations de métro

373 personnes ont été décomptées dans les stations de métro et parmi elles, 53 ont rempli un questionnaire dans les stations Nation et Charles De Gaule - Etoile

Une proportion équivalente de femmes : 11%

Une durée d'errance plus ancienne : 63 % depuis plus d'un an (vs 46 %)

Un âge plus avancé : 39 % sont âgés de plus de 55 ans (vs 17 %)

Uniquement des personnes seules, ni groupe, ni famille

Un recours aux dispositifs plus fréquent :

- 80 % ont déjà été hébergés en centre d'hébergement (vs 54 %)
- 52 % appellent le 115 (vs 35 %)
- 48 % ont une couverture maladie (vs 31 %)
- 41 % touchent des prestations sociales (vs 18 %)

apur

Typologie des profils des personnes décomptées, dominantes par arrondissement

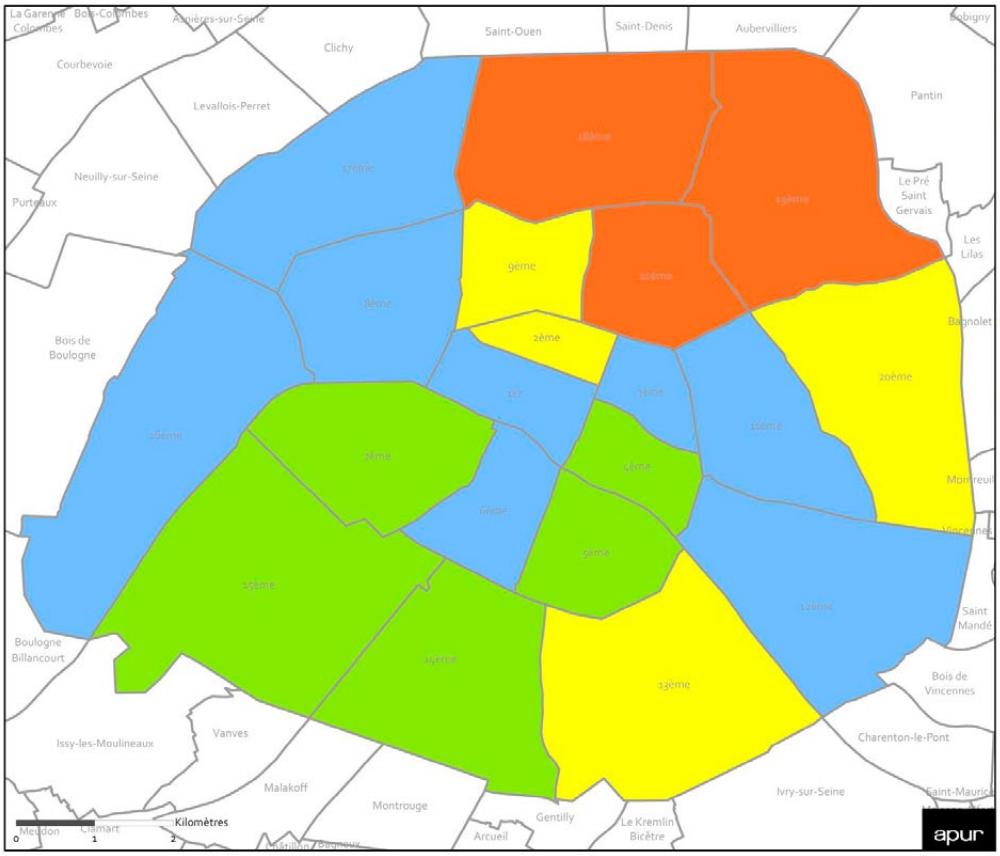

Typologie des personnes sans abri à Paris

Analyse factorielle des données issues de la Nuit de la Solidarité

- Les jeunes migrants, souvent en groupe, à Paris depuis moins de 3 mois, qui ne sont pas suivis par un travailleur social et qui n'ont jamais été hébergés.
- Les plus âgés, qui dorment principalement à la rue et n'appellent jamais le 115 mais qui sont suivis par un travailleur social
- Ceux qui utilisent le plus les dispositifs, qui appellent le 115 tous les jours ou presque, qui n'ont pas de problème de santé et qui ont déjà été hébergés
- Profil mixte : majoritairement entre 25 et 54 ans, à la rue depuis plus d'un an, qui appellent le 115 de temps en temps, ayant des problème de santé. Présence de familles et de couples.

2.361 personnes décomptées sans solution d'hébergement la nuit de l'enquête (y compris décompte SNCF et APHP)

Source :
Nuit de la Solidarité,
Mairie de Paris (février 2018)

Pleins feux sur le... PCA

Ces derniers mois, Jacques Berger, risk manager et Daisy Aque, chargée de mission, ont présenté le *Plan de continuité d'activité* aux cadres des services centraux, aux responsables d'établissements et leurs adjoint·e·s, aux services locaux des ressources humaines, à l'ensemble des encadrant·e·s et aux organisations syndicales. De plus, le livret « Plan de continuité d'activité : nous avons besoin de vous ! » a été remis à tou·te·s les agent·e·s du CASVP pour les inciter à se porter volontaires en cas de crise. On vous dit tout sur le PCA.

AU SEIN de la collectivité parisienne, les directions et établissements publics doivent réaliser un *Plan de continuité d'activité* (PCA). Au CASVP, cette entreprise a été menée de façon collective avec une équipe projet représentant tous les services supports, les sous-directions métiers et les établissements, animée par la mission gestion des risques.

Un PCA, pour quoi faire ?

CHAQUE JOUR, le CASVP assure des services essentiels au bien-être et à la santé d'un grand nombre de Parisien·ne·s vulnérables. Des services qui peuvent être fragilisés par des perturbations profondes de notre environnement : risques liés aux pannes généralisées, aux menaces d'attentats, au dérèglement climatique, etc.

La plupart du temps imprévisibles, ces événements pourraient dans certains cas atteindre une intensité importante. Ils risqueraient alors de désorganiser en profondeur ou de paralyser tout ou partie des activités du CASVP. Ainsi, il est essentiel d'anticiper le plus possible l'impact que pourraient avoir ces cas de force majeure afin de permettre à l'institution d'être capable de continuer son action sociale en toute circonstance.

Principes directeurs

L'ÉQUIPE PROJET a identifié des activités prioritaires qui ne peuvent pas être interrompues, sans mettre en péril la sécurité ou la santé des usager·e·s. Elles ont été classées par durée d'interruption supportable. Toutes les activités du CASVP sont essentielles, ce qui a été analysé c'est leur sensibilité en cas d'interruption.

		OBJECTIF	ACTIVITÉ
La situation doit être réglée dans les 24 heures	1	HÉBERGER	Mettre à l'abri les personnes sans domicile fixe en période hivernale
	2	HÉBERGER	Loger les personnes vulnérables dans les résidences services et les centres d'hébergement
	3	HÉBERGER	Loger les résident·e·s en Ehpad
	4	ASSISTER ET SOIGNER	Assurer les services d'aide et de soins à domicile
	5	ASSISTER ET SOIGNER	Assurer la « prise en soins » des résident·e·s en Ehpad
	6	NOURRIR	Assurer la restauration des résident·e·s en Ehpad
La situation doit être réglée dans la semaine	7	NOURRIR	Assurer la restauration dans les restaurants solidaires et dans les restaurants Émeraude installés dans les résidences services
	8	ACCUEILLIR ET TRAITER	Accueillir et orienter les personnes vulnérables
	9	ACCUEILLIR ET TRAITER	Traiter les situations critiques nécessitant un accompagnement social urgent du public SDIS (sous-direction des Interventions sociales) et SDSLE (sous-direction de la Solidarité et de la Lutte contre l'Exclusion)
	10	ACCUEILLIR ET TRAITER	Instruire les demandes d'aides prioritaires du public SDIS et SDSLE
	11	ACCUEILLIR ET TRAITER	Verser les aides financières et en nature aux usager·e·s
La situation doit être réglée dans le mois	12	GÉRER	Payer les agent·e·s et les indemnités de chômage
	13	GÉRER	Recettes · Assurer les prélèvements automatiques
	14	GÉRER	Recettes · Encaisser ce qui se présente

Un plan d'actions a été proposé avec trois volets :

1. Sensibiliser et faire adhérer l'ensemble des personnels avec un plan de communication adapté.
2. Réduire le risque de rupture d'activité en agissant en amont quand cela est possible.
3. Définir et tester les procédures à mettre en place « en cas de » afin de maintenir l'activité, dans certains cas en mode « minimal ».

Mobilisation des agent·e·s

LE PCA a donc mis en évidence que certaines activités prioritaires ne peuvent pas être interrompues plus de 12 ou 24 heures. La continuité de ces activités nécessiterait, dans le cas où certains personnels seraient empêchés de tenir leur poste, de mobiliser d'autres agent·e·s, en les contactant hors de leur lieu de travail, en soirée ou le week-end. Lors de divers exercices, il est apparu que la continuité d'activité bute rapidement sur la capacité à contacter des personnels. Ainsi, il est prioritaire de définir le processus permettant de les contacter et de les affecter en cas de crise.

Collecte de données

Pour organiser cette mobilisation, il a été retenu le principe d'une collecte des coordonnées personnelles (numéro de téléphone et courriel), sur la base du volontariat. À cette occasion, les agent·e·s qui le désirent sont aussi invité·e·s à faire part de leurs compétences particulières : langues étrangères, permis de conduire, secouriste, etc.

Le recueil de ces données sera confié aux SLRH (services locaux des ressources humaines). Celles-ci seront intégrées dans le système d'information des ressources humaines afin de garantir la confidentialité et leur mise à jour fera l'objet de campagnes annuelles systématiques.

Sans engagement

Les agent·e·s ne s'engagent à rien, si ce n'est à accepter d'être contacté·e·s en cas de force majeure. De son côté, le CASVP s'engage à n'utiliser ces coordonnées qu'en cas de situation exceptionnelle. Il ne s'agit en aucun cas d'une astreinte : les agent·e·s contacté·e·s pour une intervention en dehors de leurs horaires de service auront toute latitude de répondre favorablement ou non à cette demande. En cas d'acceptation, le CASVP mettra en œuvre les modalités d'indemnisation appropriées.

Quelle affectation des personnels en cas de crise ?

UNE PROCÉDURE a été définie pour organiser les modalités d'affectation des agent·e·s en cas de crise. Afin d'être efficace, cette procédure a été conçue à partir du niveau local, des agent·e·s et des établissements.

Les principes généraux en sont les suivants : à l'instar de ce qui se passe au quotidien, chaque agent·e doit contacter son établissement si elle ou il n'est pas en capacité de travailler ou de se rendre à son poste de travail. Ce sont les établissements qui statuent sur ce que doit faire l'agent·e empêché·e de rejoindre son poste de travail habituel, en fonction de ses possibilités (travail à domicile ou autre affectation).

Situation des effectifs

Les établissements communiquent à leur sous-direction la situation de leurs effectifs, en faisant apparaître s'ils ont besoin de personnels supplémentaires pour assurer la continuité de leur activité prioritaire, ou si au contraire ils peuvent mettre à disposition d'autres établissements une partie de leurs personnels. Les redéploiements entre établissements s'effectuent d'abord au sein des sous-directions, puis le cas échéant pour des redéploiements entre sous-directions, au niveau du poste de commandement central du CASVP.